

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Acétonitrile, LC-MS grade
N° Index	: 608-001-00-3
N° CE	: 200-835-2
N° CAS	: 75-05-8
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119471307-38
Code du produit	: CL00.0194
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: C2H3N
Synonymes	: acétonitrile / acétonitrile CHROMASOLV / cyanométhane / cyanure de méthyle / méthylcyanure / nitrile acétique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Substance chimique de laboratoire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv
Industriezone "De Arend" 2
Zedelgem - Belgium
T +32 50 288320
info@chem-lab.be - www.chem-lab.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 50 28 83 20

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2	H225
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4	H332
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	H312
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Acétonitrile, LC-MS grade

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétonitrile, LC-MS grade	(N° CAS) 75-05-8 (N° CE) 200-835-2 (N° Index) 608-001-00-3 (N° REACH) 01-2119471307-38	100	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Ne pas faire le bouche-à-bouche. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter le centre anti-poison (www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Porter l'emballage/la vomissure au médecin/hopital. Médecin: administrer un antidote chimique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Etat de faiblesse. Maux de tête. Vertiges. Confusion mentale. Nausées. Vomissements. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine. Salivation abondante. Troubles du rythme cardiaque. Difficultés respiratoires. Pertes de connaissance. Crampes/contractions musculaires incontrôlées. Risque d'oedème pulmonaire.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation du tissu oculaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque de pneumonie aspiratoire. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.
Symptômes chroniques	: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Pas d'information spécifique disponible. LES PRODUITS SIMILAIRES ENTRAÎNENT LES SYMPTÔMES SUIVANTS : Nez coulant. Etat de faiblesse. Maux de tête. Vertiges. Douleurs gastrointestinales. Perte d'appétit. Perte de poids.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide à mousse classe B. Extincteur rapide au CO2. Mousse classe B (résistant à l'alcool). Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.
Agents d'extinction non appropriés	: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque. Eau; risque d'extension de la flaque.

Acétonitrile, LC-MS grade

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Liquide et vapeurs très inflammables. Gaz/vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Peut se charger électrostatiquement avec risque d'ignition. Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Inflammable par étincelles. Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.
Protection en cas d'incendie	: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Gants. Lunettes bien ajustables. Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection. Fuite importante/en milieu confiné: appareil à air comprimé. Fuite importante/en milieu confiné: combinaison antigaz. Réaction dangereuse: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Réaction dangereuse: combinaison antigaz.
Procédures d'urgence	: Se tenir du côté d'où vient le vent. Délimiter la zone de danger. Envisager l'évacuation. Boucher les parties souterraines. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments environnants. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive. Tenir les récipients fermés. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Mesurer la concentration du mélange explosif de gaz et d'air. Diluer/disperser gaz/vapeur inflammable avec un rideau d'eau. Mise à la terre des appareils/récipients. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage.
Procédés de nettoyage	: Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex.: sable, terre, vermiculite. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler sous aspiration locale/ventilation. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Pas d'air comprimé pour le pompage. Éviter le contact du produit avec l'eau. Tenir l'emballage bien fermé.
Mesures d'hygiène	: Observer l'hygiène usuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur. sources d'ignition.
Informations sur le stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. agents de réduction. acides (forts). bases (fortes). eau/humidité.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une cuvette de retenue. Mettre la citerne à la terre. Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: EXIGENCES SPECIALES : hermétique. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Acétonitrile, LC-MS grade

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Matériaux d'emballage

: MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable. aluminium. fer. polyéthylène. verre.
MATERIAU A EVITER: cuivre. plastiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétonitrile, LC-MS grade (75-05-8)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	70 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	40 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	34 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm
France	VME (mg/m ³)	70 mg/m ³
France	VME (ppm)	40 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	34 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	20 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	68 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	40 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	102 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	60 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm

Acétonitrile, LC-MS grade (75-05-8)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, inhalation	68 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	68 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	32,2 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	68 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	68 mg/m ³

DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, inhalation	220 mg/m ³
Aiguë - effets systémiques, orale	0,6 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets locaux, inhalation	22 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	4,8 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	4,8 mg/m ³

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	10 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	7,53 mg/kg poids sec
----------------------------	----------------------

PNEC (Sol)

PNEC sol	2,41 mg/kg poids sec
----------	----------------------

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	32 mg/l
--------------------------	---------

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. polyéthylène chloré. tétrafluoréthylène. néoprène/caoutchouc butyl. néoprène/caoutchouc naturel. polyéthylène/alcool éthylènevinyle. OFFRENT UNE MOINDRE RÉSISTANCE: PVA. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: caoutchouc nitrile. polyéthylène. caoutchouc naturel. néoprène. PVC. viton

Acétonitrile, LC-MS grade

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection des mains:

Gants

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 41,05 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Odeur douce. Odeur aromatique. Odeur de type éther.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 5,8
Point de fusion	: -46 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 82 °C (1013 hPa)
Point d'éclair	: 6 °C (Coupelle ouverte)
Température critique	: 275 °C
Température d'auto-inflammation	: 524 °C
Température de décomposition	: > 120 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 94,61 hPa (20 °C)
Pression critique	: 48320 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1,4
Densité relative	: 0,79 (20 °C)
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1,04
Masse volumique	: 787 kg/m ³
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans l'acétate de méthyle. Soluble dans le dichloroéthane. Soluble dans le tétrachlorométhane. Soluble dans le tétrachloroéthène. Soluble dans le méthanol. Soluble dans l'acétate d'éthyle. Soluble dans les huiles/grasses. Eau: 100 g/100ml (25 °C, complète) Ethanol: complète Ether: complète Acétone: complète
Log Pow	: -0,54 (Approche fondée sur la force probante des données, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 107, 25 °C)
Viscosité, cinématique	: 3,8 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: 3 mPa.s (40 °C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 3,0 - 16,0 vol % 50 - 274 g/m ³
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 3 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 16 vol %

9.2. Autres informations

Conductivité	: 60000 pS/m
Concentration de saturation	: 163 g/m ³
Teneur en COV	: 100 %

Acétonitrile, LC-MS grade

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Autres propriétés

: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Volatil. Réaction neutre. Peut accumuler les charges électrostatiques.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit violemment avec les oxydants (forts): risque d'incendie/explosion (accru). Réagit violemment avec les réducteurs (forts).

10.2. Stabilité chimique

Instable sous l'action de l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réaction exothermique violente avec (certains) acides: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses). En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (cyanure d'hydrogène). Réagit lentement avec l'eau (humidité): libération de gaz/vapeurs corrosifs (ammoniac, vapeurs nitreuses).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Cutané: Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation) : Inhalation: Nocif par inhalation.

Acétonitrile, LC-MS grade (75-05-8)

DL50 orale	617 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Souris, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

Acétonitrile, LC-MS grade (75-05-8)

Viscosité, cinématique	3,8 mm ² /s
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Seuil d'odeur supérieur à la valeur limite d'exposition. Tolérance olfactive peut se produire. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Non irritant pour la peau. Nocif par inhalation. Légèrement irritant pour les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air : Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau : Non nocif pour les crustacés. Non nocif pour les poissons. Pollue les eaux souterraines. Aucune inhibition de la boue activée. Ne ralentit pas la nitrification de la boue activée. Non nocif pour les algues. Non nocif pour les bactéries.
Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Acétonitrile, LC-MS grade

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Acétonitrile, LC-MS grade (75-05-8)	
CL50 poisson 1	1640 mg/l (Autres, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Eau douce (non alcaline))
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
ErC50 (algues)	9696 mg/l (ISO 10253, 72 h, Phaeodactylum, Système statique, Eau salée, Valeur expérimentale, GLP)

12.2. Persistance et dégradabilité

Acétonitrile, LC-MS grade (75-05-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,17 g O ₂ /g substance
DThO	3,12 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétonitrile, LC-MS grade (75-05-8)	
BCF autres organismes aquatiques 1	3,162 (BCFWIN, Éléments de preuve)
Log Pow	-0,54 (Approche fondée sur la force probante des données, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 107, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Acétonitrile, LC-MS grade (75-05-8)	
Tension de surface	0,029 N/m (20 °C)
Log Koc	0,65 (log Koc, Valeur calculée)
Écologie - sol	Très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acétonitrile, LC-MS grade (75-05-8)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler par distillation. Ne pas mettre en décharge. Éliminer dans un incinérateur agréé pour solvants avec valorisation énergétique.

Indications complémentaires

: Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
07 01 04* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1648	1648	1648	1648	1648
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Acétonitrile	Acetonitrile	Acetonitrile	Acétonitrile	Acétonitrile

Acétonitrile, LC-MS grade

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Description document de transport				
UN 1648 Acétonitrile, 3, II, (D/E)	UN 1648 Acétonitrile, 3, II	UN 1648 Acétonitrile, 3, II	UN 1648 Acétonitrile, 3, II	UN 1648 Acétonitrile, 3, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions
Code de classification (ADR) : F1
Danger n° (code Kemler) : 33
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E
Code EAC : •2YE

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-D

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
Transport admis (ADN) : T

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis aux dispositions
Code de classification (RID) : F1

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Acétonitrile, LC-MS grade n'est pas sur la liste Candidate REACH
Acétonitrile, LC-MS grade n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 100 %
Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Acétonitrile, LC-MS grade

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

- AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 8)
- 12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)
- TA Luft (directive technique de protection de l'air) : 5.2.5 Substances organiques

Pays-Bas

- SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée
- SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

- Classe de danger d'incendie : Classe I-1
- Unité de stockage : 1 litre
- Remarques concernant la classification : F <Flam. Liq. 2>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
- Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit